

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **120 (1994)**

Heft 21

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

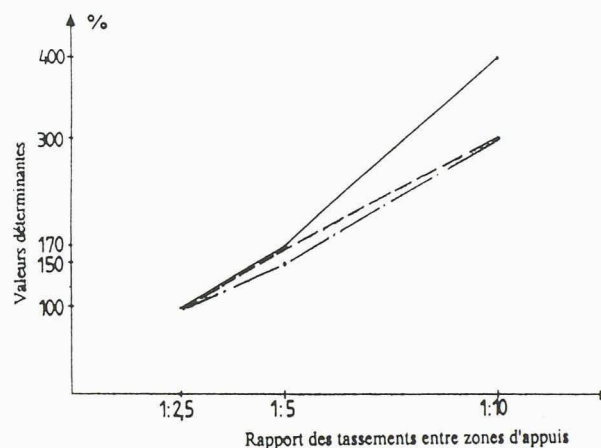
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Elle répond à l'exigence de la norme 160 et fournit au projecteur comme au maître de l'ouvrage un instrument de choix indispensable dans certaines situations complexes, où l'on ne peut se contenter d'appréciations provisoires sommaires, négligeant l'interaction sol - structure.

Cette méthode, développée dans nos bureaux, est utilisée avec succès, tant pour le contrôle de projets de tiers que pour les besoins d'ouvrages que nous étudions. C'est un outil de travail précieux.

Résultat final après recherche d'une distribution aléatoire défavorable de l'alternance des zones :

— Flexion long.
- - - Torsion
- · - Effort rasant



Exemple 2 - Influence sur une structure de caisson enterré d'environ 100 m des hypothèses de tassement différentiel par zones d'appui dans le cas d'un terrain hétérogène, donc sujet à très forte variation de compressibilité

Représentation des architectes suisses au Conseil des architectes d'Europe

Conscients de l'urgence d'une participation des architectes suisses à la définition de la pratique professionnelle dans l'Union Européenne, mais également de la nécessité de défendre la pratique dans notre pays, les comités des associations professionnelles - FAS, FSAI, SIA - ont donc décidé, sur l'initiative du Bureau de la section suisse de l'UIA (Union internationale des architectes), de présenter une demande d'adhésion en tant que membre observateur au CAE (Conseil des architectes d'Europe). C'est le 5 novembre 1993 à Berlin que l'Assemblée générale du CAE a admis la Suisse, à l'unanimité, en qualité de membre observateur.

Afin de définir une politique commune sur les questions abordées dans le cadre du CAE et de donner les directives nécessaires à la délégation suisse, les comités centraux des associations professionnelles, soutenus par la fondation du Registre suisse REG, ont décidé de créer la Conférence suisse des architectes (CSA).

Pierre-Henri Schmutz, architecte à Neuchâtel, a été nommé chef de délégation. Accompagné de Regina Gonthier, architecte à Berne et présidente de la section suisse de l'UIA, il a représenté pour la première fois la Suisse lors de l'assemblée du CAE des 26 et 27 février 1994 à Bruxelles.

L'intensité des séances de travail et les contacts qu'il a été ainsi permis d'établir avec l'ensemble des délégués des pays de l'Union Européenne et des autres membres observateurs (Autriche, Finlande, Norvège et Suède) a montré que les préoccupations étaient similaires et laissent présager qu'au travers de notre participation active, nous pourrions non seulement suivre, mais également agir sur l'évolution de la pratique professionnelle en Europe.

Pierre-Henri Schmutz,
rue du Trésor 2,
2000 Neuchâtel
Tél. 038/24 5616,
fax 038/24 75 07